

Interrogations sur la statistique publique

Introduction

La Rédaction

Deux phénomènes sociaux majeurs viennent percuter le monde de la statistique publique. Le premier est un courant de défiance vis-à-vis de toutes les expertises et de toutes les autorités, présent dans beaucoup de sociétés du monde occidental. Le second est la « datafication » du monde, l'essor de la quantification dans des domaines où elle n'avait jusque là que peu d'importance ; les statistiques publiques sont désormais noyées au milieu d'un océan d'autres informations chiffrées. Face à ces deux révolutions, la statistique publique peut-elle persévérer tranquillement dans son être ?

Dans les démocraties, la statistique publique joue un rôle essentiel. Ce rôle est double : aider les décideurs publics, éclairer l'ensemble de la société.

Ce rôle n'est pas toujours reconnu, il est parfois contesté. L'histoire récente est riche en polémiques à propos de tel ou tel indicateur : l'indice des prix, le taux de chômage, le produit intérieur brut... Mais jusqu'à présent l'institution statistique publique est parvenue à traverser les épisodes tourmentés. Dans l'Union Européenne, le début des années 2000 a vu l'émergence d'un corps d'institutions statistiques communautaires, appuyées sur les instituts nationaux, le tout formant un édifice apparemment solide. C'est de cette période que datent le « code de bonnes pratiques »¹ et les différentes « autorités statistiques »² qui doivent asseoir la confiance des citoyens dans la statistique publique.

William Davies, sociologue anglais, pense que cette fois-ci c'est différent. Dans un long article publié en janvier dernier dans le journal « The Guardian », il retrace l'histoire de la statistique publique depuis la Renaissance, et dépeint crûment les défis auxquels elle est actuellement confrontée. Ses conclusions sont loin d'être optimistes. Son article, intégralement traduit, constitue le premier volet de notre dossier.

En face de cette analyse, le lecteur trouvera les réactions de deux responsables institutionnels de la statistique en Europe : le « Statisticien national » britannique, John Pullinger, et le président de l'Autorité de la statistique publique française, Dominique Bureau. L'un et l'autre reconnaissent les nouveautés et les périls que l'environnement actuel de la statistique publique comporte, mais tous deux soulignent en regard les opportunités nouvelles, et, fonction oblige, affirment leur détermination à agir pour qu'une nouvelle fois l'institution sorte renforcée des difficultés qu'elle traverse.

1. Le « code de bonnes pratiques de la statistique européenne » contient les principes qui doivent régir le développement, la production et la diffusion des statistiques européennes. Il a été adopté en 2005 et complété en 2011. Il est consultable à l'adresse : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-32-11-955>

2. En France, l'Autorité de la statistique publique a été créée en 2009. Son équivalent au Royaume-Uni, « U.K. Statistics Authority » a été établie en 2007. Pour l'Union Européenne, un rôle analogue est assigné à l'« European Statistical Governance Advisory Board » (ESGAB) institué en 2008.